

## “IL FAUT ÉVITER L’OLIGARCHIE DANS L’ESPACE AUDIOVISUEL »

**Vous êtes le nouveau Chairman de l’Independent Broadcasting Authority. Quel regard jetez-vous sur le paysage audiovisuel d’aujourd’hui ?**

Le paysage de l’audiovisuel a beaucoup évolué depuis l’arrivée des radios privées, des chaînes satellitaires et surtout avec les sites internet qui contiennent aujourd’hui beaucoup d’éléments audiovisuels. Le paysage évolue positivement en ce qui concerne la démocratisation de l’information et la liberté d’expression. Mais liberté veut aussi dire responsabilité. J’ai constaté également que les dérapages existent toujours, venant surtout des présentateurs de radio et aussi des intervenants, mis à part les réseaux sociaux.

**Depuis la libéralisation des ondes et l’avènement des réseaux sociaux, l’espace démocratique, en ce qui concerne la liberté d’expression, s’est élargi. N’y a-t-il pas des risques d’abus ?**

Éventuellement, il y a des risques d’abus qui pourraient avoir de graves conséquences. La liberté d’expression est protégée par notre Constitution mais ce n’est pas un droit absolu. Dans un pays démocratique comme Maurice, il y a aussi la protection de la vie privée des citoyens, la sécurité et l’intérêt public.

**Les sites web sont soumis à un contrôle mais quand ceux-ci diffusent des événements en direct sur les réseaux sociaux, il n’y a plus aucun contrôle sur les commentaires du public. Comment expliquez-vous cet état de choses ?**

Les régimes de responsabilité des acteurs du web et de la communication électronique ne sont pas réglementés comme il le faut. En effet, le développement de la communication en ligne, tels que les sites de réseaux sociaux, blogs, forums de discussion ou d’avis en ligne, permet une expression globale au-delà du territoire mauricien. Ces sites ne disposent d’aucune réglementation adaptée à la réalité des problèmes et des préjudices subis. Donc, il faut légiférer dans le but de protéger l’intérêt public.

**Y a-t-il encore de la place pour de nouvelles radios ? Combien de licences pourraient être accordées ?**

Oui, l’espace démocratique doit être élargi et il y a de la place. Deux ou trois dépendent des tests de fréquences qui se font actuellement à l’île de la Réunion.

**D’ici à quand pourrons-nous accueillir de nouvelles radios ?**

On aurait dû les avoir déjà. J’accélère les choses en ce moment et j’espère que ce sera possible avant la fin de 2018.

**Depuis le lundi 14 mai, la MBC a mis à la disposition de NRJ Réunion sa chaîne Music FM. L’IBA a-t-elle approuvé cet accord ? Si c’est le cas, d’autres chaînes radio de la MBC pourraient-elles être mises à la disposition de ceux qui veulent opérer des radios privées à Maurice ?**

C’est un arrangement de fournisseur de programmes privé entre la MBC et NRJ. L’IBA reconnaît la MBC qui est la seule responsable de ses programmes et doit respecter toutes les dispositions de la loi. Aucune chaîne n’a été mise à la disposition des radios privées, à ma connaissance. L’IBA agira si jamais la MBC enfreint l’IBA Act.

**Venons-en à présent aux groupes de presse qui détiennent également une licence pour opérer une radio. Est-ce qu’il n’y a pas le risque d’imposer une pensée unique ?**

Oui, les risques sont là. C’est pour ça qu’il faut élargir l’espace pour avoir plus de compétition et des pensées diverses. Comme je l’ai mentionné plus haut, il faut éviter l’oligarchie dans l’espace audiovisuel et il faut promouvoir la divergence.

**Qu’en est-il de la télé privée ? Est-ce quelle coûte chère. Combien de télé privées pourrions accueillir à Maurice ?**

Ce serait une bonne chose pour le pays. En ce moment, je n’ai pas le nombre qu’on peut accueillir. Avec les débats parlementaires qui passent en direct c’est déjà énorme pour notre démocratie et la télé privée nous



Chairman de l’Independent Broadcasting Authority

emmènera à un autre niveau dans notre développement.

**Est-ce que la privatisation de certaines chaînes de la MBC pourrait-elle transformer les chaînes en télé privées ?**

Evidemment, ce sera télé privée de facto. Privée veut dire que l’Etat ne contrôle pas du tout ou bien est minoritaire comme actionnaire. Ce qui n’est pas mauvais si la MBC n’arrive pas à exploiter ses chaînes et les rendre plus attractives pour la population.

**Vous allez piloter la fusion entre l’ICTA and l’IBA. Quel est l’objectif de cette fusion ?**

D’abord, c’est l’objectif du gouvernement prenant en considération qu’avec l’avancée digitale, la distinction parmi les différents opérateurs devient floue et les différentes réglementations n’arrivent pas à suivre, de même que le contrôle devient difficile quand les régulateurs sont multiples. La nouvelle instance régulatrice permettra d’avoir un droit de regard sur ce qui est diffusé sur les réseaux sociaux, les sites d’informations en ligne et les radios privées. Les lois seront aussi harmonisées dans ce sens.

“*Oui, l’espace démocratique doit être élargi et il y a de la place. Deux ou trois dépendant des tests de fréquences qui se font actuellement à l’île de la Réunion.*”